

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19955

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 13

A la fin de l'alinéa 204, substituer aux mots :

« à partir de l'entrée en vigueur du présent article »,

les mots :

« à compter du 1^{er} septembre 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel